

DEFENDRE
INFORMER
SOUTENIR
REPRÉSENTER

AGL

WWW.AGLOUVAIN.BE

PV DU
CONSEIL
DU 10
DÉCEMBRE
2018

Assemblée Générale des étudiant·e·s de Louvain

Rue des Wallons, 67 ■ 1348 Louvain-la-Neuve ■ 010/45.08.88

agl@aglouvain.be ■ www.aglouvain.be

CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES PRÉSENT·E·S :

Aharon Limor, AMelinckx Sébastien, Apolito Thomas, Bomolo Ida, Buetusiwa Guy Roger, Chramti Yassine, De Munck Anais, Derkenne Sarah-Christelle, Dierckx Santiago, Garbar Maricka, Gueury David, Haddioui Eleonore, Karavidas Ilias, Kathrada Naajiya, Kuetgens Melvyn, Leblanc Victor, Legast Magali, Luyeye-Bidi Ruth, Maes Henry, Moens Nicolas, Moreau Célestine, Pire Mehdi, Uaïti Chaïma, Van Der Noot Julien

CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Limor Aharon a procuration de Cécile Filée
Sébastien Amelinckx a procuration de Sophie Gérard
Thomas Apolito a procuration de Briec Delanghe
Ida Bomolo a procuration de Mathilde Fraipont
Yassine Chramti a procuration de Xavier Delavallée
Anais De Munck a procuration de Jessica De Rongé
Sarah-Christelle Derkenne a procuration de Mathilde Quinonero
Santiago Dierckx a procuration de Jonathan Tonglet
Maricka Garbar a procuration de Sebastien Kudas
Eleonore Haddioui a procuration de Rebecca Ballou
Melvyn Kuetgens a procuration de Catherine Vanclair
Magali Legast a procuration de Martial Van Den Broeck
Henry Maes a procuration de Orane Caryn
Nicolas Moens a procuration de Baptiste Forget
Célestine Moreau a procuration de Claire Langlois
Mehdi Pire a procuration de Nicolas Rixhon

AUTRES MEMBRES PRÉSENT·E·S :

Massin Tanguy, Ruwet Eva, Vandoorne Pierre, Van Hecke Arnaud

ORDRE DU JOUR

18h30	Accueil	15'
18h40	Approbation de l'ordre du jour	10'
18h50	Approbation du PV du 14-11	5'
18h55	Calendrier des conseils du Q2	10'
19h05	COMELEC	25'
19h30	Mandats internes	30'
20h00	Mandats externes	10'
20h10	Formation	60'
21h10	Cooptation conseiller·ère·s	15'
21h25	Repas	30'
21h55	Notes SSC	15'
22h10	Notes Syello	15'
22h25	Divers	5'
22h30	Fin	

DÉROULEMENT DU CONSEIL

1. Approbation de l'ordre du jour

Santiago Dierckx : j'ai l'impression qu'on a reçu une note, mais qu'elle n'est pas reprise dans l'ODJ.

Dieu-donné Mwiseneza : officiellement, on doit recevoir les documents par un seul canal. Certaines fois on a autorisé des documents par d'autres voies. Cette fois-ci on a tenu compte que des documents par mail.

Julien Van Der Noot : c'est moi qui ai envoyé la note.

Célestine Moreau : On proposait de la postposer au prochain conseil, histoire d'avoir eu le temps de la lire.

Limor Aharon : Est-ce que la note Syello, c'est possible de l'avancer un peu?

Ilias Karavidas : j'aurais trouvé pertinent d'avoir un ODJ imprimé aussi. Je déplore aussi que les documents aient été envoyés en retard, à savoir 4 jours francs avant le conseil.

Yassine Chramti : j'ai reçu procuration de Daniel Dushime. Je rejoins les remarques d'Ilias. Je remarque que j'ai aussi une procuration de Xavier De La Vallée par mail, avant celle de Daniel. Ca pourrait être cool de faire des livrets, deux faces sur une page, pour faire attention à la transition écologique.

Julien Van Der Noot : J'insiste quand même pour présenter ma note aujourd'hui. Si on veut pouvoir y travailler, faut le faire le plus vite possible.

Henry Maes: On est désolés pour les documents, on a fait ça sur le tard. Pour l'ODJ, je me disais que ça valait peut-être pas le coup, mais vu vos arguments, je comprends, on le fera.

Magali Legast: par rapport à la note rpz, je propose qu'on la mette à la fin comme ça on la fait si on a le temps

VOTE pour rajouter la note rpz à l'odj

Pour : 28

Contre : 0 0

Abstention : 6

VOTE pour avancer la note pour le syello (switcher avec la cooptation de conseillers)

***** ok par consensus *****

Henry Maes: je propose d'avancer l'heure du repas qui tombe tard. Faire ça juste avant la formation. Les pizzas sont censées arriver à 20h30.

***** OK par consensus *****

2. Approbation de l'ODJ

Yassine Chramti: est-ce qu'on vote le règlement de la com elec?

Henry Maes: NON

Célestine Moreau : autre point à apporter à l'odj: le renouvellement du système informatique des bureaux AGL

***** OK par consensus *****

Approbation de l'ODJ avec les modifications:

***** Pour : unanimité *****

3. Approbation du PV 14/11

Thomas Apolito : Grégory De Boe n'est pas conseillé, il était juste invité.

Ilias Karavidas: au point relatif aux documents du conseil, ce n'est pas au CA qu'on demande d'envoyer les documents en papier mais au CAC.

Thomas Apolito : il y avait une entrée p8 qui étaient présentés comme conseillers, alors qu'ils étaient juste invités.

Approbation du PV:
Abst: 4
Contre : 0
Pour : 30

Ilias Karavidas: on n'est pas obligé de voter à main levée à chaque fois. Et aussi, est-ce qu'on a bien le quorum?

Célestine Moreau: Oui

2. Calendrier des conseils du Q2

13 février

5 mars

Le conseil électif dépendra de la date des élections, ce sera le weekend d'après

Santiago Dierckx: il faudra avancer le 1er conseil du quadri à début février.

Henry Maes: Ca vous va si on modifie le 13 par le 5 février?

Ilias Karavidas: parmi ces dates, il y a -t-il une date prévue sur st gilles ou tournai?

Yassine Chramti : Vous avez dit que pour le conseil électif, vous prévoyez de faire ca juste après les élections. Ca me semble très très court. Le dépôt de documents interviendra hyper vite.

Henry Maes: désolé je voulais dire après le blocus de Pâques. Merci pour ta remarque pertinente.

Sarah-Christelle Derkenne: mon kap organise un gros débat politique sur le droit des femmes le 5 mars et on compte sur la présence de l'agl.

Melvyn Kuetgens rentre dans la salle et à la procuration de Catherine Vanclair

Célestine Moreau: alors on fait le 7 mars

OK pour tout le monde? OUI

Henry Maes: tournai: il y a deux conseils ordinaires prévus et c'est difficile de faire les deux sur sites. On doit donc choisir. Saint gilles on le considère comme un site bruxellois et ici on est à woluwé. Concernant tournai, il y a très peu de conseillers de tournai et c'est difficile d'aller jusque là.

Ilias Karavidas: euh en fait alma - st gilles c'est hyper loin en transports! Il faut aussi contacter les sites pour voir si il n'y a pas de gros événements prévus.

Dieu-Donné Mwiseneza: ce sont bien des propositions de dates, donc on vérifait qu'il n'y avait pas d'événements ces jours-la.

3. COMELEC

Santiago Dierckx et Pierre Vandorne présentent le point.

Santiago Dierckx: j'avais prévu de voter le règlement électoral à ce conseil ci mais malheureusement, la comelec a décidé de ne pas valider le règlement donc je ne peux pas vous le soumettre aujourd'hui. Il y quand même pas mal de points qu'on doit trancher en commission, donc il faut en débattre ici. On veut donc défendre l'avis de l'AGL en Comelec.

Pierre Vandorne: on a tout fait pour vous présenter un point mais les juristes avaient besoin de temps pour relire les documents.

Santiago Dierckx : le document soumis est assez spartiate, mais je le conçois comme ce qu'on doit voter en tant que délégation étudiante en comelec.

Santiago Dierckx présente le document point par point.

Questions?

Yassine Chramti: j'ai pas bien compris l'aspect positif de la demande de ne voter que pour un scrutin. Je pense que ca mettrait en péril les élections et le quorum. Je rappelle aussi que voter est un exercice civique et qu'il faut encourager les étudiants à le faire. Est ce que la comelec essaient de saboter les élections? Je

ne voit pas l'aspect positif de séparer les scrutins.

Ilias Karavidas : Comment ca se passait avec le vote papier, Tanguy? A cette époque là, on pouvait voter pour un seul scrutin? Y avait-il cette possibilité?

Thomas Apolito: je vais rappeler ca, sur les sites, on organise le vote papier, et c'est déjà assez dur de ramener du monde sur le conseil de site. Si ca devait décourager les gens à aller voter, ça serait une mauvaise idée.

Pierre Vandorne : est-ce que notre mission c'est d'atteindre un quorum ou la légitimité de l'AGL?

Réponses:

Pierre Vandorne: ce point à été abordé car on m'avait fait la demande. Bien sur que non nous ne voulons pas saborder les élections. Mais on veut prendre soin de la légitimité des élections. On voit que 8 pourcent des personnes ont voté blanc pour les élections agl mais pas pour les conseils de site. Ici on veut donner un plus grand choix. Normalement ce choix doit être mineur et les étudiants doivent faire preuve d'un esprit critique.

Santiago Dierckx: moi en commission j'ai voté contre cette possibilité. Mais actuellement, le règlement permet que les élections agl et les élections de site soient séparées. Du coup je trouve ça légitime aussi de séparer les élections lors du vote électronique.

Tanguy Massin: je ne suis pas si vieux que ça!!!!!!!!!!!!!! Je ne connaissais pas le règlement à l'époque. On a jamais voté le fait de pouvoir séparer les élections de mémoire

Limor Aharon : Je suis d'accord avec l'intervention de Yassine. Voter c'est un devoir civique, et c'est pareil pour les élections étudiantes. Le vote blanc est une option. Je m'oppose à cette proposition, c'est néfaste pour l'AGL et la représentation étudiante.

Henry Maes: pour les membres de la comelec: vous voulez un vote des conseillers?

Santiago Dierckx: oui!

Célestine Moreau: on est déjà à la moitié du temps, on ne répète pas les choses qui ont déjà été dites!

Maricka Garbar: Il y a eu énormément de taux d'abstention l'an passé, donc c'est pas hyper intelligent.

Julien Van Der Noot: j'appuie ce que Pierre dit. Le vote blanc est assez polysémique. Du coup ça me semble pertinent de pouvoir affirmer "je ne vote pas" plutôt que de voter blanc.

Célestine Moreau : je ne trouve pas le taux d'abstention si représentatif que ca, avec une seule liste (sur lln). Par ailleurs, je trouve que le vote blanc est déjà un message politique.

Yassine Chramti: d'où vient cette demande? Avoir un taux de vote blanc c'est aussi significatif et notre légitimité on la perd, on doit déjà se justifier sur pourquoi on a eu un énorme taux de blancs. Je trouve ca très délicat de prendre position sur un événement particulier qu'est la présence d'une seule liste sur lln. Si on arrive pas au quorum on doit recommencer les élections et ca demande une énergie énorme. Si on atteint pas un quorum de 20% au premier tour, on atteindra jamais un quorum au 2e tour. Du coup le conseil ne peut pas être valide Et ca ca met la représentation étudiante en danger ainsi que les emplois des trois permanents.

Eléonore Haddioui : je soutiens les interventions. Je pense que ça mettrait en danger les conseils de fac. Je ne pense pas que ce soit l'intention. Je pense que c'est une très mauvaise chose. Je ne comprends pas les justifications qu'on peut avoir derrière ça. Je ne suis pas prête à mettre de l'énergie sur ces deux élections là. On a pas les forces.

Santiago Dierckx : pour le point des élections de fac, c'est dans le règlement. C'est toujours la commission électorale qui gère, mais je pense que si une fac veut des élections indépendantes, c'est elle qui l'organisera.

Pierre Vandorne: Ca vient de la demande de l'UBE et d'un autre BDE. Pour le moment, on ne parle que de séparer les bulletins d'élections et non pas de séparer les élections totalement. L'agl pourrait déléguer aux conseils de fac l'organisation des élections facultaires.

Dieu-Donné Mwiseneza: dernier tour de parole.

Anaïs De Munck : Je rejoins ce qui a été dit. Ce sont surtout les facultés qui sont en danger. Quand une fac n'a même pas assez d'étudiants pour remplir son conseil ou son bureau, je vois mal comment elles pourraient motiver les étudiants. Pour moi, c'est une manière insidieuse de séparer la représentation étudiante entre central et facultaire. Ca va séparer ça, et ça risque de saturer les étudiants par des campagnes qui vont se concurrencer. Je ne suis pas favorable à ça.

Ilias Karavidas : C'est méconnaître le règlement que de dire ça, Pierre. Le conseil de fac n'est pas un mandat AGL indirect.

Pierre Vandorne: c'est tout un débat qu'on a eu en comelec. C'est l'agl qui peut changer ça. Le règlement électoral dit bien que ce sont les facultés qui élisent leur conseillers.

Yassine Chramti : tu n'as pas répondu à ma demande. J'étais présent dans toutes les réunions UBE, et je n'ai pas entendu ça. Il y a eu des demandes de certains BDE?

Pierre Vandorne: on a discuté de ça en réunion UBE. On a créé une liste de suggestions. Et je l'ai proposée en comelec. Certains BDE veulent pouvoir séparer leur vote. Mais ce n'est pas le cas de tous les BDE.

Henry Maes : on va voter pour ce point

Anaïs De Munck: c'est quoi la portée de notre vote?

Yassine Chramti: on va voter quelque chose qui va être discuté en comelec mais qui va nous revenir sous forme de règlement électoral.

Santiago Dierckx : en fait, on va défendre le point en COMELEC, on envoie le règlement en CASE, puis le conseil va réagir à ce règlement voté en CASE.

Eléonore Haddioui: non ce n'est pas une question de sonder le conseil, la comelec est interne à l'agl donc ça n'a aucun sens que la comelec propose quelque chose de contraire au conseil agl.

Pierre Vandorne: la comelec n'est pas uniquement composée d'étudiants, il y a aussi des académiques. Au final, c'est le CASE qui votera le règlement électoral. On peut bloquer mais les académiques peuvent bloquer aussi

VOTE: pour la séparation

Pour : 0

Contre : 35

Abst : 1

Santiago Dierckx continue la présentation (le fait que les personnes qui n'ont reçu aucune voix ne peuvent pas être élus)

Yassine Chramti: par rapport aux non candidats cooptés au conseil, ils n'ont jamais eu de voix non plus.

Pierre Vandorne : C'est juste pour l'élection.

Melvyn Kuetgens : c'est jamais arrivé que quelqu'un n'ait aucune voix, du coup ça n'a aucune importance

VOTE sur ce point:

Consensus

Santiago Dierckx présente la question du fait que le conseil voudrait augmenter ou diminuer le nombre de conseillers formant le conseil.

Pierre Vandorne: on se demande si on ne voudrait pas diminuer le nombre de conseillers. mais la réflexion doit être plus longue. On se dit que juste que ça devient difficile à gérer un nombre si grand de conseillers.

Yassine Chramti : vous avez un pouvoir décisionnel la dessus?

Santiago Dierckx: le décret dit que c'est le conseil étudiant qui décide du nombre de conseillers. On peut changer la règle.

Ilias Karavidas : pour rejoindre la remarque de Santiago, ça peut être une réflexion à long terme de réfléchir à ça. Un peu précocité pour cette élection.

Santiago Dierckx présente le point sur le fait que seul les étudiants étant inscrits dans un programme présentant un grade académique peuvent être candidats ou voter.

Ilias Karavidas : mais ce point là a été tranché par la delgov! On a plus rien à dire! On est d'accord pour dire que ces personnes ne sont de toute façon pas comptées dans le quorum?

Santiago Dierckx : c'est tranché par la DelGov au regard du règlement électoral.

Magali Legast: si on veut défendre tous les étudiants, ça me paraît contradictoire d'exclure certaines catégories de personnes. Si on veut faire notre job le mieux possible on devrait pouvoir représenter tout le monde.

Ilias Karavidas : du coup, il y a une distinction avec cours du soir et certificat, car les cours du soir donnent à un grade académique. L'AGL n'est de toute façon pas subventionnée pour représenter ces gens là.

Santiago Dierckx : on peut voter, et il faudrait l'avis de la déléguée la dessus. Moyennant cet avis, c'est un point qu'on peut défendre en Comelec.

Magali Legast: si on dit que ces gens peuvent voter, ça veut dire qu'ils vont être inclus dans le quorum et

donc ca risque d'être plus compliqué d'atteindre le quorum non? Ca représente quand même un risque qu'ils se sentent moins impliqués que les autres et donc nous donnent des difficultés à atteindre le quorum.

Santiago Dierckx : soit tous les étudiants inscrits à l'université, soit tous les étudiants inscrits à un programme donnant un grade académique. Mais de toute façon on doit soumettre notre vote à la delgov, il faut qu'elle soit d'accord

Ilias Karavidas: ce n'est pas une demande qui vient de la delgov

VOTE en faveur du fait que tous les étudiants peuvent voter:

POUR : 24

Vote pour que seul les étudiants dans un cursus porteur d'un grade académique peuvent voter

POUR: 5

Abstention : 10

Santiago Dierckx: les vacances de Pâques tombant très tard, on propose que les élections soient en S8.

Magali Legast: les élections rectORAles elles sont quand?

Santiago Dierckx: les élections rectORAles sont après pâques

Anaïs De Munck : la campagne a lieu les 10 jours avant les vacances de Pâques ?

Santiago Dierckx : on propose que le mandat de la commission commence le mandat suivant le 14 juin, et ait une réunion dans le mois du début de mandat.

Henry Maes: le mandat de la comelec se terminait quand?

Santiago Dierckx: le 14 septembre

Henry Maes: ne trouvez vous pas intéressant que le mandat de la comelec se termine plus tard (genre 30 juin) comme ça on est sûr que ce soit la même équipe qui gère le conseil électif (si jamais on doit faire un conseil électif plus tardif).

Pierre Vandorne : c'est un débat qu'on a eu en comelec. On s'est dit que le roulement peut se faire avec l'autre comelec, et assurer le traitement des plaintes.

VOTE:

14 juin: 4

30 juin: 20

14 septembre: 3

Abstention : 8

*** Le mandat se termine le 30 juin ****

Pierre Vandorne présente le dernier point

Ilias Karavidas : Je pense que le règlement électoral est clair la dessus. Si une fac veut prendre en charge l'orga d'élections fac, c'est à elle de le faire. Je vois pas le point d'approfondir plus ca.

Yassine Chramti : la possibilité d'élections facultaires en octobre rejoint le point 1. On vient de se positionner sur le fait de ne pas séparer les bulletins. Du coup ça n'a aucun sens. Je suis pour ne pas séparer les élections facultaires des élections universitaires. Il y a des personnes qui s'investissent autant dans les deux élections et donc faire deux campagnes sur l'année c'est juste épuisant.

Limor Aharon : La même chose que ce qui a été dit au point 1. C'est quelque chose que vous avez décidé, ou vous demandez notre avis?

Santiago Dierckx: c'est une demande académique. On proposait de faire des élections en octobre, un test d'élection facultaire. La commission était proactive par rapport à ca.

Mehdi Pire rentre dans la salle

Pierre Vandorne: le point 1 est une question de forme. Car quand on vote en mars on a les deux élections sur le bulletins et à aucun moment on peut quitter le processus. Le point 2 est plutôt un suivi de ce qu'on est en train de faire.

Magali Legast : Si jamais ca se faisait, tu avais parlé que ce serait l'EPL qui le ferait le test. Il y a pas de BDE en EPL, c'est peut-être pas la meilleure fac à prendre en exemple.

Ilias Karavidas: je rejoins l'intervention de Pierre, ces deux points sont radicalement différents.

Santiago Dierckx: je suis d'accord que ce processus est étrange et ce point est sensible. Mais c'est une volonté de la comelec de réfléchir ces points.

VOTE pour que la commission travaille sur la possibilité d'un vote de faculté en octobre (seulement pour les conseils de fac)

Abstention : 5

Contre : 30

Pour: 2

Henry Maes: vérification: suite au dernier conseil, on a eu des remarques suite à la procédure des cooptations. En fait, lors du conseil du 22 avril, on a modifié les statuts mais il n'y a eu aucun suivi de la part des anciennes présidentes du conseil. Du coup la modification n'a pas été notifiée vers la delgov. Françoise nous a conseillé de manière juridique. Dans le pv de ce conseil, ce point est très flou et il n'y a rien de clair. Je propose donc que la comelec se positionne sur une procédure de cooptation. Nous pensons que ca pourrait être du ressort de la comelec.

Yassine Chramti : tout d'abord j'ai une première question. Toutes les cooptation faites sous réserve de ces statuts depuis le 22 avril sont-elles encore bonnes? C'est sous votre responsabilité d'envoyer ces documents à la Delgov.

Henry Maes: physiquement c'était impossible sans passation. Les statuts ne sont pas restrictifs sur les cooptations. On reste dans les deux cas dans le cadre statutaire.

Santiago Dierckx : pour une procédure de cooptation pour le conseil 19-20?

Henry Maes: oui, pour les élections qui arrivent.

Pierre Vandorne : ca veut dire qu'on va aussi avoir un mandat élargi au contrôle des cooptations.

Yassine Chramti: je trouve ça très délicat que la comelec fasse un travail de modification profonde des statuts

Célestine Moreau : non pas des statuts mais du règlement électoral

Yassine Chramti: mais c'est le conseil qui coopte donc je ne comprends pas pourquoi ca ne relève pas du conseil. Je propose que ce soit plutôt la présidence du conseil qui propose les modifications ou clarifications des statuts.

Maelle Rixhon : Pour rappel de ce qui s'est fait au Conseil électif du 22. Le principe de la cooptation serait dans les statuts, et les modalités dans le ROI, car il s'agit d'une application de ces statuts.

Henry Maes: le PV n'est vraiment pas clair sur la question

Pierre Vandoorne : si il y a modification des statuts, ca serait bien de travailler avec la comelec, car ils ne sont pas en accord avec le règlement électoral.

Henry Maes: concernant les statuts c'est assez flou.

Santiago Dierckx: la question n'est pas claire. La com elec est prévue par le décret et je n'ai pas l'impression que le conseil étudiant soit supérieur au règlement électoral. Le règlement électoral n'est pas approuvé par le conseil agl mais par le CASE donc je ne sais pas. Je ne dit pas que c'est bien mais juste que c'est flou. Une interprétation possible serait de dire que les statuts ne sont pas supérieurs au règlement électoral mais qu'ils fonctionneraient à différents niveaux.

Yassine Chramti : Je commence à ressentir une certaine pression des académiques sur nos élections. Je commence à voir un poids des académiques dans nos élections. Je commence à ressentir une ingérence des académiques.

Célestine Moreau: je propose que ce débat soit reporté au prochain conseil car plus le temps

Ilias Karavidas : le décret dit juste qu'il y a une commission électorale chargée de surveiller. L'écriture du règlement est même pas forcément du ressort d'une commission électorale. Faudrait voir un historique de la comélec

Maëlle Rixhon : j'ai une solution: les statuts sont un contrat d'association et le règlement est une norme générale et abstraite du coup le règlement prime sur les statuts.

Pierre Vandorne: il y a plusieurs dispositions dans les statuts qui ne sont plus en phase avec notre réalité actuelle.

Santiago Dierckx : merci pour ton éclairage. Faut voir comment on tranche ca concrètement. Parfois on est même minoritaire dans une commission 50/50. Soit le conseil propose une révision, mais ca doit se faire en bonne et due forme, au delà du concret qui se présente aujourd'hui.

4. Mandats internes

* Responsable PEPS HTM

Olivia Eloy est présentée par **Chaima Uaïti**

Yassine Chramti : point d'info: elle est aussi très investie dans la régionale de la FEF du coup c'est génial

* Présidence de commission PEPS HTM

Chaima Uaïti se présente

Ilias Karavidas : quel est selon toi le rôle de la commission?

Chaima Uaïti : améliorer la condition des personnes PEPS/HTM, car ce sont des conditions parfois très compliquées

Ilias Karavidas: comment tu imagines ton rôle par rapport à Olivia?

Chaima Uaïti: je vois ça comme une complémentarité. Je pense qu'on se soutiendra, on en a beaucoup discuté.

* Responsable formation

Magali Legast présente sa démission et son poste

Ilias Karavidas: lorsqu'on acte une démission, on doit laisser un conseil de battement avant de demander de remplir le poste.

Célestine Moreau: l'élection de ce poste est remise au conseil suivant

Yassine Chramti: ca serait cool de mettre dans l'odj l'acte de démission

* Président de la commission social

Julien Van Der Noot se présente

Yassine Chramti: est-ce que ca veut dire que tu quittes la comens?

Julien Van Der Noot: non

5. Mandats externes

* FDP

Yassine Chramti présente le mandat

Yassine Chramti et **Ilias Karavidas** se présentent

6. Formation sur la fusion

Par Tanguy Massin et Maëlle Rixhon

7. Présentation note Syello par Victor Leblanc

Henry Maes : je ne vois pas vraiment l'intérêt de cette note. Il y a pas mal de suppositions dans cette note, peu de faits. C'est intéressant d'avoir un débat démocratique dans le conseil. Les conseils sont ouverts à tous, les réunions de comité sont ouverts aux invités pour parler de certains points. Cette note fait plutôt part d'un manque de communication. Ca voudrait dire qu'on met dans les statuts qu'il faut qu'on discute. Pas sur que ca soit nécessaire.

Eva Ruwet : Je travaille pour l'AGL en tant qu'employée. Tu parles du Sélio, tu veux parler du Syello?

Victor Leblanc: L'année passée on a décidé de changer le nom "syndicat", certains membres ayant du mal avec ca.

Eva Ruwet: Faut savoir qu'il y a une grande collaboration au niveau de la communication, C'est moi qui m'occupe des affiches et de la communication.

Ilias Karavidas : qui a approuvé le changement de nom?

Victor Leblanc: Les membres, en assemblée générale. D'autre part, il y a très peu d'existence juridique.

Eleonore Haddioui : Il y a plusieurs points que je voudrais aborder. Je suis en désaccord avec certains points. Ce n'est pas un organe autonome, c'est totalement subsidié par l'AGL, et issu de l'AGL. Pour moi, il y a un respect des positions de l'AGL à avoir. J'aimerais donc éclaircir ce point. Je salue le travail de Limor, et vous avez des réunions régulières. Il n'y a pas de manque d'investissement de sa part. La communication est plus à faire avec le comité. Pour la partie job étudiant, cela nécessite de l'aide juridique mais aussi de l'aide syndicale, même si on aime pas trop ce mot. Ca nécessite de la négociation avec les employeurs et ça j'ai l'impression que vous n'avez pas trop envie de le faire.

Victor Leblanc répond à Henry Maes: oui il y a un manque de communication. Cette note n'est pas à charge et en effet elle veut amener à de la discussion. Mais c'est vrai qu'il y a un certain malaise. Mais on ne veut pas rentrer dans l'attaque.

Victor Leblanc répond à Eléonore Haddioui: une redéfinition serait vraiment positive. C'est vrai que le budget est de l'AGL mais il n'est jamais vraiment utilisé par le Syello. De plus on apparaît nulle part dans les statuts ni dans les commissions. Du coup doit-on réellement suivre les positions de l'agl alors qu'on apparaît nulle part et qu'on a aucune prise? Ca bloque beaucoup de gens. La volonté qui est ressortie est d'avoir une certaine neutralité. Si le Syello vient au conseil aujourd'hui, c'est que la teneur des réunions qu'on a eues avec l'agl étaient assez compliquée. Nous voulons discuter de ces choses là et voir ce qu'on pourra faire dans le futur. On a l'impression que ce n'est pas le projet qu'on nous avait vendu. On pensait être là simplement pour le conseil juridique. La position du Syello est en désaccord avec le volet militant de votre travail.

Henry Maes: il faut être concis les pizzas attendent

Anais De Munck: je pense que la proposition de Victor c'est un dialogue alors je propose qu'on approuve ici l'ouverture du dialogue.

Victor Leblanc: oui mais la note est là parce qu'il y a eu un malaise par rapport au dialogue déjà ouvert. On a le sentiment que les relations sont déjà compliquées.

Anaïs De Munck: oui mais la manière dont la note est amenée fait qu'elle va probablement être rejetée maintenant et que ça va être mal vécu par le Syello.

Ilias Karavidas: c'est pas une note de position ou de fonctionnement interne. C'est une demande du Syello. Je ne pense pas que ce soit une note que l'AGL doit voter.

Tanguy Massin: Rappel historique d'un vieux con: le syello est une partie de l'agl et c'est comme ça qu'il a été créé. Je ne comprends pas comment on peut juste faire de l'aide juridique sans faire de travail politique derrière. Je ne comprends pas comment on peut être membre du Syello sans penser faire partie de l'agl.

Limor Aharon: point technique: le nouveau ROI du Syello définit le Syello comme un service de l'agl.

Victor Leblanc: oui bien sur mais nous on veut surtout définit l'agl par rapport au Syello. On ne fait pas de blocage sur le fait que le Syello soit un service de l'AGL.

Célestine Moreau : Je propose qu'on ouvre le débat à tous ceux qui veulent, et qu'on fasse la pause repas.

FIN